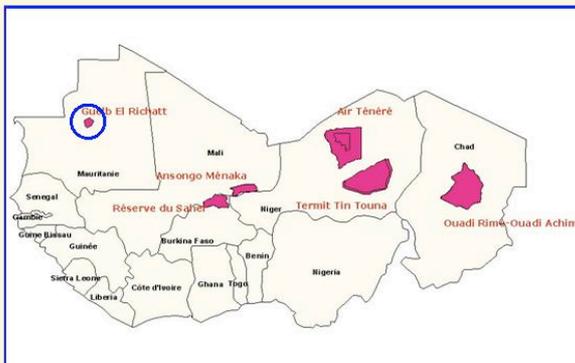


MAURITANIE

Guelb Er Richât



Pressions climatiques : perturbation de l'équilibre écologique de la zone, qui accélère la dégradation des sols.

Pressions anthropiques

1. Surexploitation des ressources naturelles : activités d'exploration/exploitation minière et pétrolière
2. Braconnage des espèces de la grande faune en voie de disparition
3. Pillage du patrimoine archéologique et historique
4. Surexploitation des ressources naturelles renouvelables

Superficie : 1 900 000 ha soit 19 000 km²

Catégorie UICN : A l'étude

Contexte

Date de création : le processus de création de l'AP n'a pas encore abouti.

Acte de création : en cours.

Institution de gestion : la gestion est transitoirement assurée par un comité de pilotage.

Les limites de l'AP : les premiers éléments pour un zonage ont pu être fournis en attendant que le classement de la zone fixe les limites définitives de l'AP. Il s'agira d'un triangle couvrant une superficie d'environ 19 000 km² et incluant la ville de Ouadane. Ce triangle est fermé par une ligne droite entre le point 20° 15' Nord/12° Ouest au Sud-Ouest, et le point 21° 45' Nord/ 10° Ouest au Nord-Est.

Le règlement de l'AP : les mécanismes pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs du fait du manque de moyens techniques et financiers.

L'application de la loi : un dispositif de surveillance locale fonctionne au niveau de plusieurs sites du Guelb Er Richât et de ses zones périphériques. Cette surveillance porte aussi bien sur les ressources naturelles des différents sites, que sur le patrimoine culturel. 12 éco-surveillants ont été choisis au sein de la population locale.

Inventaire des ressources : c'est sur la base de l'information disponible sur les spécificités de la zone (niches écologiques caractéristiques des écosystèmes sahariens) que l'AP a été identifiée. Même s'il n'existe pas à proprement parler de travail de monitoring des ressources, quelques données sont rapportées au travers du dispositif de surveillance et de l'implication de la population locale.

Planification

Objectifs

- 1) Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine biologique, culturel et archéologique de la zone.
- 2) Mettre en place des outils de gestion durable de l'ensemble des écosystèmes de la zone en favorisant une forte implication de la population locale (notamment en soutenant le développement socio-économique de la population locale sur la base des potentialités touristiques de la zone).

Configuration AP : il existe un zonage préliminaire qui comporte une zone centrale consacrée à la recherche scientifique et aux visites touristiques, et une zone tampon destinée à la gestion durable des ressources.

Plan de gestion/aménagement : un plan d'aménagement sera formulé après classement.

Plan de travail : il n'y a pas de plan de travail.

Suivi évaluation : il n'existe pas encore de mécanisme de suivi-évaluation.

Intrants

Moyens humains

- personnel de l'AP :

- 2 agents temporaires de l'administration
- 12 agents temporaires du projet.

- principales occupations :

1. Promotion de l'utilisation durable des ressources,
2. Travail avec les communautés locales
3. Travail avec les autorités locales/régionales.

Recherche

Il n'y a pas d'activité de recherche scientifique.

Moyens financiers

Il n'y a encore aucun financement disponible.



« Œil de l'Afrique » du Guelb er Richât

Processus de gestion

Gestion des ressources naturelles

Les exigences pour la gestion active des écosystèmes sensibles, des espèces et des valeurs culturelles n'ont pas encore été déterminées faute de plan de gestion finalisé.

Gestion du personnel

Il n'y a pas d'employé permanent, la réserve étant encore en cours de création.

Gestion du budget

Aucun budget n'est disponible.

Infrastructure et équipement

Il n'y a ni infrastructure, ni équipement.

Education et Sensibilisation

Dans le cadre du projet " Surveillance et suivi communautaire des ressources naturelles et culturelles du Guelb Er Richât et sa zone périphérique" (financé par le Programme Aires Protégées de UICN, PAPA-CO) des sessions d'information-sensibilisation sont organisées en direction des acteurs du projet et de la population locale autour des avantages comparatifs de la conservation et de l'exploitation rationnelle des ressources.

Secteur privé et public autour de l'AP

Les différentes parties prenantes (Ministère chargé de l'Environnement, administration locale, commune, ONG, UICN, Institut de recherche, etc.) sont impliquées dans le processus de création de l'AP, via la mise en place du Comité de pilotage et du Conseil consultatif local.

Communautés locales

Un Conseil local de gestion sera constitué dans la foulée du classement du Guelb Er Richât.

Tourisme

A l'heure actuelle, les activités touristiques sont incontrôlées.

Résultats

Accueil des visiteurs : même si elles sont limitées, les infrastructures sont d'un niveau suffisant (hébergements touristiques, route d'accès en bon état, et services d'eau et d'électricité).

Droits et taxes : bien que les droits et taxes soient prévus, ils ne sont toutefois pas encore perçus.

Etat des lieux : il ressort des conclusions de la "Mission de caractérisation de la diversité biologique de la zone du Guelb Er Richât" que les écosystèmes du Guelb sont encore en bon état, malgré la disparition des grands mammifères.

Accès : les systèmes de protection transitoires ne permettent qu'un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation de l'aire protégée.

Retombées économiques : il n'y a pas de retombée économique pour les communautés locales.

Suivi-évaluation : la mise en place du système de suivi évaluation sera conditionné par la formulation et l'adoption du plan de gestion.